



Journal « Echo de l'Arche »

Ainsi que vous avez pu le constater, la Commission des maires du Haut-Plateau a décidé d'élaborer un journal intercommunal « **Echo de l'Arche** ». Le 3^{ème} numéro est en préparation.

Cette publication a pour but de faire le trait d'union entre les 6 communes.

Nous vous encourageons vivement à souscrire un abonnement pour le prix modique annuel de fr. 25, -- Les abonnements peuvent être commandés auprès de M. Hubert Ackermann, 2807 Pleigne.

STATISTIQUE 2006 DES DECHETS ENCOMBRANTS ET DES DECHETS URBAINS

Le SEOD a communiqué aux communes la statistique 2006 des ramassages des déchets encombrants et des déchets urbains. Pour Soyhières, le total des déchets encombrants est de 8,77 T tandis que celui des déchets urbains de 76,99 T. La moyenne par habitant est de 183,64 kg. nous mettant ainsi dans la catégorie des communes produisant le plus de déchets (moyenne générale du SEOD 174,59 T.).

Nous vous encourageons à trier le plus possible vos déchets et ainsi utiliser la déchetterie qui est à votre disposition.

La nature vous en sera reconnaissante . . .

COMMISSION D'ESTIMATION

Suite au départ de la localité d'un membre de la commission d'estimation, ce poste est à repourvoir.

Les personnes intéressées peuvent présenter leur candidature auprès du Conseil communal jusqu'à la prochaine assemblée communale. Ces candidatures porteront les nom, prénom, profession, date de naissance et signature. L'élection aura lieu lors de la prochaine assemblée communale.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil communal a constaté, ces derniers temps, que certains propriétaires désireux de faire des transformations ou aménagements dans leur propriété, réalisent ces travaux sans aucune demande de permis de construire ou font ladite demande après la fin des travaux. Cette pratique n'est pas admissible.

Nous rappelons que toute transformation, MEME INTERIEURE, doit faire l'objet d'une demande de permis de construire. En application de l'art. 1.2.3 du règlement communal sur les constructions, désormais, le Conseil communal infligera une amende aux contrevenants.

ACTION EN FAVEUR DES HIRONDELLES

Les populations d'hirondelles sont en constante diminution dans notre région. C'est la raison pour laquelle nous recommandons aux personnes sensibilisées à leur sauvegarde, dans la mesure où leur bâtiment le permet, de poser des nids artificiels. Ils peuvent être commandés chez M. Alain Georgy, Glovelier, ☎ 032 426 87 91.
Coût : 10, -- fr. la pièce.